



Produits chimiques

**CONSEILS PRATIQUES
DE PRÉVENTION**

www.ast25-sante-travail.fr

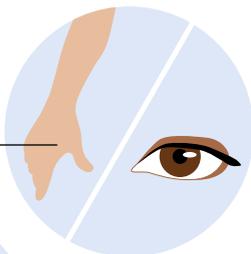


VOIES DE PÉNÉTRATION DANS L'ORGANISME

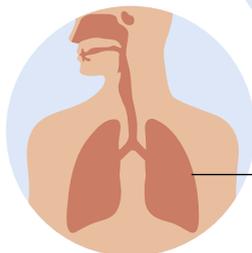
Qu'est-ce qu'un produit chimique ?

- **Produit commercialisé ou non, d'origine naturelle ou fabriqué par synthèse**, rencontré sous différentes formes (solide, poudre, liquide, gaz) et pouvant être en suspension dans l'air (poussières, fumées, brouillards, particules et fibres...) *Source INRS*
- Chaque produit ou mélange a une étiquette et une Fiche de Données de Sécurité (FDS) : peintures, colles, encres, nettoyeurs, sels de galvanoplastie...
- Tout produit ou matière (même sans étiquette) peut présenter des dangers : poussières (de bois, amiante, métaux), fumées (soudage, plasturgie, gaz d'échappement), déchets...

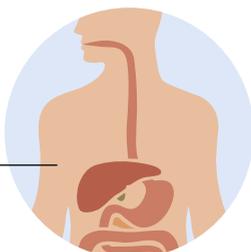
Cutanée
par contact :
peau et yeux



Respiratoire
par inhalation



Digestive
par ingestion



**Manipuler un produit chimique
n'est jamais anodin pour la santé**

Effets sur la santé

Ils peuvent être immédiats : brûlure de la peau, nausées, vomissements, maux de tête, vertiges, gêne respiratoire, perte de connaissance, allergies.

Les effets peuvent être différés de quelques jours à plusieurs années après l'exposition : eczéma, asthme, cancers, insuffisances rénale ou hépatique, infarctus, atteintes sanguines, stérilité, atteinte du fœtus...

Effets sur les installations et l'environnement

Les produits chimiques peuvent être à l'origine d'explosions et d'incendies.

Ils peuvent également contaminer l'eau, le sol ou l'air en cas de rejet sans traitement préalable.

Il est donc essentiel de respecter les consignes de stockage, d'utilisation et d'élimination.

Comment reconnaître les produits dangereux ?

Grâce aux pictogrammes de danger qui figurent sur l'emballage du produit et sur la Fiche de Données de Sécurité (FDS) que l'employeur doit détenir pour tout produit utilisé.

DANGERS POUR LA SANTÉ



TOXIQUES

Ils empoisonnent même à faible dose (nausées, vomissements, maux de tête, pertes de connaissance, troubles pouvant entraîner la mort).



TRÈS DANGEREUX POUR LA SANTÉ

Ils peuvent entraîner le cancer, modifier le code génétique, avoir des effets néfastes sur les fonctions de reproduction humaine, modifier le fonctionnement de certains organes, entraîner des effets graves sur les poumons, provoquer des allergies respiratoires.



DANGEREUX POUR LA SANTÉ

Ils empoisonnent à forte dose, irritent les yeux, le nez, la gorge ou la peau, peuvent causer des allergies cutanées, provoquer somnolences ou vertiges.



CORROSIFS

Ils rongent la peau et/ou les yeux en cas de contact ; ils peuvent détruire les métaux.

DANGERS PHYSIQUES



GAZ SOUS PRESSION

Ils peuvent entraîner une explosion ou des brûlures cryogéniques (par le froid).



INFLAMMABLES



COMBURANTS

Ils activent le feu (comme l'oxygène).



EXPLOSIFS

Ils peuvent exploser par l'action de la chaleur, d'un choc ou d'un frottement.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT



Ils présentent un danger immédiat ou à long terme pour l'environnement.

Les précautions à prendre

- Travailler avec les produits les moins dangereux.
- Travailler avec une aspiration dans un environnement bien ventilé.
- Éviter autant que possible la vaporisation d'aérosols et les contacts répétés, prolongés avec les produits.
- Respecter les conditions d'utilisation prévues (dilution, transvasement, mélanges interdits).
- En cas de transvasement de produits, ré-étiqueter les contenants (ne pas utiliser d'emballage alimentaire).
- Ne pas stocker de nourriture, ni s'alimenter dans une ambiance polluée (ne pas boire, ne pas fumer).
- Porter les équipements de protection individuelle adaptés (type, taille, matière), correctement entretenus et régulièrement renouvelés.
- Veiller au lavage des mains à l'eau savonneuse après chaque activité.

LA FDS EST LÀ POUR VOUS AIDER (SOURCE INRS)

La fiche de données de sécurité vous permet d'identifier les dangers d'un produit chimique et fournit des renseignements utiles pour l'utiliser en toute sécurité.

Ce document complète l'étiquette présente sur le produit qui reste le premier niveau d'informations.

Pour faire le point

En cas de questions, n'hésitez pas à solliciter directement un rendez-vous auprès de votre Médecin du Travail.



CONSIGNES DE PREMIERS SECOURS

• **En cas de contact avec la peau :** enlever les vêtements souillés et rincer la zone atteinte 10 min sous l'eau du robinet. Consulter un médecin si des rougeurs et des picotements apparaissent.

• **En cas de projection dans les yeux :** enlever les lentilles le cas échéant, puis rincer sous un filet d'eau ou au rince-œil les paupières ouvertes pendant 10 min. Consulter un médecin ou un ophtalmologiste.

• **En cas d'inhalation :** quitter la pièce et respirer à l'air libre ; si une gêne respiratoire survient, contacter le SAMU (15).

• **En cas d'ingestion :** ne pas boire et ne pas faire boire, ni faire vomir (sauf cas spécifique) ; appeler le centre antipoison ou le SAMU pour connaître les recommandations en fonction du produit.

Siège social

5A, rue Victor Sellier
25041 Besançon Cedex
Tél. : 03 81 47 93 93
Fax : 03 81 50 74 97

www.ast25-sante-travail.fr

Centres annexes

Besançon - 20, rue Gambetta - Tél. : 03 81 25 07 87
Valentin - Le Master - Tél. : 03 81 88 36 22
Baume-les-Dames - 6, rue Ernest Nicolas - Tél. : 03 81 84 45 98
Haut-Doubs, Morteau - 6, rue Colette - Tél. : 03 81 67 50 44